

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 356

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaingne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 22

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité			
--	--	--	--

Supprimer les alinéas 178 et 179.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement déplorent, une fois de plus, que le Gouvernement envisage de procéder par voie d'ordonnance, dans un délai de deux ans, pour « rapprocher » les modalités d'ouverture de droit, de calcul et de service des pensions de vieillesse et veuvage des non-salariés des professions agricoles dans les territoires dits « d'Outre-mer ». De tels enjeux pour les travailleurs méritent d'être débattus par le Parlement dans un texte de loi. Tel est le sens de cet amendement.